

REGLEMENT

*Art 1 : L'association Badminton Côte de Jade organise son vide grenier le **14 Juin 2026***

Art 2 : Il est rigoureusement interdit de déballer hors du périmètre attribué à l'exposant.

Art 3 : Les prix des objets sont fixés par le vendeur.

Art 4 : Les enfants restent sous la responsabilité des parents.

Art 5 : Les organisateurs se réservent le droit d'exclure les personnes gênant le bon fonctionnement de la journée et/ou ne respectant pas le règlement.

Art 6 : Tout participant doit prévoir l'équipement de son stand (tables, chaises etc....).

Art 7 : L'association n'est pas responsable des détériorations, des vols, des intempéries et de leurs conséquences.

Art 8 : Les exposants pourront s'installer à partir de 7h00

Art 9 : Les exposants pourront laisser leur véhicule sur leur emplacement dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas les limites de l'emplacement autorisé

Art 10 : Les exposants sont responsables de la provenance de leurs marchandises.

Art 11 : En cas de mauvais temps, les exposants ne bénéficieront d'aucun remboursement.

Art 12 : Les personnes morales déclarent tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés et être soumis au régime de l'art L310-2-1 et R310-8 du code du commerce.

Art 12 : L'inscription à notre vide grenier implique l'acceptation du présent règlement.

INSCRIPTION AU VIDE GRENIER DU 14 Juin 2026

PLACE DU MARCHE à THARON / SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF

NOM : PRENOM :

Représentant la société (Raison sociale).....

N° Registre du commerce/des métiers :

Adresse du siège social :

Adresse du représentant :

TELEPHONE : E-MAIL :

TYPE DE PIECE D'IDENTITE : N°

Délivrée par (autorité) : EN DATE DU :

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Date et Signature :

NB : Un stand bar-restauration sera ouvert toute la journée (Viennoiseries pour le petit déjeuner, sandwichs, frites, gâteaux ...)